

AVIS AU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNE DE LES BELLEVILLE

Le Préfet de la Savoie informe le public que conformément à l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2023, une mise à consultation du public, **du lundi 20 février 2023 au lundi 20 mars 2023 inclus**, est ouverte **en mairie de Les Belleville** sur la demande d'enregistrement présentée par la communauté de communes Cœur de Tarentaise concernant l'exploitation d'une installation de stockage de déchets non dangereux inertes et d'une déchetterie située ZA de la Planche – Les Ménuires sur le territoire de la commune de Les Belleville.

Le dossier de demande d'enregistrement, ci-dessus visé, avec les pièces le composant, sera déposé en mairie de Les Belleville, **du lundi 20 février 2023 au lundi 20 mars 2023 inclus** pour que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, à savoir :

- du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Cet avis et la demande de l'exploitant seront mis en ligne sur le site des services de l'État en Savoie (<http://www.savoie.gouv.fr>) rubrique *Politiques publiques > Environnement, risques naturels et technologiques > Environnement > Installations classées pour la protection de l'environnement > Enregistrements*.

Les observations du public pourront également être adressées par écrit au maire ou au préfet :

*Préfecture de la Savoie
Guichet unique des installations classées pour la protection de l'environnement
B.P. 1801
73018 CHAMBERY CEDEX*

ou à l'adresse électronique suivante : pref-icpe@savoie.gouv.fr

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de la Savoie.

L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou peut faire l'objet d'un arrêté de refus.